

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - EAU ET ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES EAUX USEES

WATTRELOS -

EXTENSION - RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION - CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC - BILAN DE LA CONCERTATION

I. Rappel du contexte

Avec une capacité de 417.000 Equivalents Habitants, la station d'épuration de Wattrelos se place en deuxième position au sein du parc des stations de la métropole européenne de Lille (MEL) derrière Ovilléo, station de Marquette.

Cette station doit être réaménagée car elle ne peut atteindre les niveaux de traitement désormais exigés par la réglementation en temps de pluie. Par ailleurs, les ouvrages de la file boues datent des années 80 et doivent donc à être revus.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour accompagner la MEL dans la définition du programme d'extension - reconstruction des installations. Les aménagements prévus ont pour objectifs la mise aux normes de la station d'épuration avec une amélioration des performances de traitement ainsi que le renforcement des gains environnementaux en complément des effets positifs sur le milieu récepteur (amélioration de l'efficience énergétique, maîtrise des nuisances sonores et olfactives, prise en compte de la biodiversité, etc.).

Le projet d'extension et de reconstruction de la station d'épuration de Wattrelos est soumis à une concertation préalable du public au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. La délibération n° 21 C 0209 du 23 avril 2021 a autorisé le lancement de la première phase de cette concertation qui s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires de l'article L 103-2 3° du code de l'urbanisme.

Les objectifs de cette première phase étaient de :

- Présenter le programme envisagé de l'opération aux publics concernés : objectifs, modalités, échéancier prévisionnel, mesures alternatives pressenties pour la gestion des enjeux environnementaux ;
- Permettre aux publics concernés par l'opération de pouvoir donner leur avis, poser des questions et d'obtenir des réponses ;
- Informer des enseignements sur la définition du programme de l'opération que retirera la MEL à l'issue de cette démarche de concertation.

II. Objet de la délibération

La concertation préalable s'est tenue du 16 juin au 26 juillet 2021. Les modalités de cette concertation (canaux d'information, modes de participation du public, temps

Séance du Conseil du vendredi 17 décembre 2021**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

forts) ainsi que la synthèse des observations et propositions des participants sont décrites dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération.

Le processus de concertation a permis de mettre en évidence les attentes des riverains vis-à-vis des futures installations :

1. Une maîtrise effective des nuisances sonores et olfactives y compris durant les travaux,
2. Un nécessaire complément d'information sur le projet qui aura été retenu (précisions notamment sur les installations (dimensions, implantation) et les aménagements paysagers (nature et mode de gestion).

La définition du programme de l'opération tiendra compte de ces attentes selon les dispositions explicitées dans le bilan de la concertation.

Il est à noter que les observations ont majoritairement porté sur des thématiques extérieures au périmètre de la concertation préalable (problématiques liées à la station d'épuration existante notamment). Celles-ci seront donc traitées dans le cadre de démarches menées indépendamment du processus de concertation.

Par conséquent, la commission principale Climat et écologie, Gestion de l'eau et des déchets, ENM, Agriculture consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de tirer le bilan de la concertation préalable menée sur le projet d'extension/reconstruction de la station d'épuration de Wattrelos tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à poursuivre le programme du projet d'extension/reconstruction de la station d'épuration de Wattrelos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Le 20/12/2021
Arnaud FICOT
Directeur Assemblées

